

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 septembre 2024

Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 21 juin 2024

VU l'article L712-2 du Code de l'Éducation ;

VU les statuts de l'Université d'Orléans ;

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du vendredi 21 juin 2024.

Ledit procès-verbal est joint en annexe.

Le Conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du vendredi 21 juin 2024.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	atteint
Membres présents :	20
Membres représentés :	9
Total :	29

Décompte des votes :

Abstentions :	-
Votants :	29
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	29
Pour :	29
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 27/09/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Université
d'ORLÉANS**

Procès-Verbal du Conseil d'administration

Séance du 21 juin 2024

ORDRE DU JOUR :

- Point d'information sur l'évolution de la restauration CROUS sur le Campus de La Source

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à la Convention de Coordination Territoriale
2. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPÉ) – 2023-2027

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

3. Présentation du modèle de formation-recherche (« Graduate Programm of Excellence » - « Under Graduate Programm of Excellence ») du Projet MINERVE
4. Délibération relative à l'hybridation des modules de formations
5. Délibération relative au renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Licence mention droit et Master Mention Droit des Affaires Français et International (DAFI) – Laurea Magistrale in Giurisprudenza avec l'université de Macerata (Italie)
6. Délibération relative au renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Master mention mécanique et d'un diplôme d'ingénieur d'Etat d'Arts et Métiers avec l'université de Moulay Ismail (ENSAM) au Maroc
7. Délibération relative à la tarification des Diplômes universitaires (DU)
8. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

AFFAIRES GÉNÉRALES

9. Délibération relative aux primes fonctionnelles 2023-2024
10. Délibération portant modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2023-2024
11. Délibération relative aux primes fonctionnelles 2024-2025
12. Délibération portant modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025.
13. Délibération portant modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) - Année 2023-2024.
14. Délibération relative aux admissions en non-valeur

QUESTIONS DIVERSES

Membres du Conseil d'administration :	Présence	Procuration donnée à :
Etudiants		
AUTISSIER Nicolas	Excusé	M. BARODINE
<i>RAYMOND Fleur</i>	Excusée	
HAMADA Moineacha	Excusée	
<i>PIERRE-LOUIS Claudel</i>	Excusé	
LECLERC Sasha	Excusée	
<i>GLOMBARD Jérémy</i>	Excusé	
LOHEST Natacha	Excusé	
<i>BARODINE Anaël</i>	Présent	
POLESE Valentin	Excusé	
Siège vacant		
WAZNI Kiara	Excusée	
<i>JONEL BASSADILA Derc Bercy</i>	Excusé	
Professeurs et assimilés		
BELLANDO Raphaëlle	Présente	
BLOND Éric	Présent	
BRUAND Ary	Excusé	Mme BELLANDO
DESTANDAU Emilie	Excusée	M. NEDJAI
FISCHER Karin	Présente	
NEDJAI Rachid	Présent	
THANY Steeve	Présent	
TOUMI Hechmi	Excusé	
Autres EC, enseignants et chercheurs		
CLOISEAU Gilles	Présent	
FONTE Aicha	Présente	
HENRY Laurent	Présent	
LEGOY Corinne	Présente	
MATHIEU Nathalie	Présente	
MAUCLAIR Stéphanie	Excusée	Mme LEGOY
PARET Karine	Excusée	
ROSTANT Julien	Excusé	
Personnels Ingénieurs, Administratifs, Techniques et Bibliothèques		
ALLAUME Pierre-Sylvain	Excusé	
AUDRY-LEGRAND Vanessa	Excusée	
BION David	Présent	
BOCHE Alexis	Excusé	
COSNEAU Fanny	Excusée	
ROIGNOT Amélie	Excusée	
Personnalités extérieures		
BESNIER Anne	Présente	
GAIL France Aimée	Excusée	
GRANDJEAN Sylvie	Excusée	M. BLOND
HAMON Ludovic	Présent	
LABADIE Nadia	Excusés	M. MONTILLOT
MALBO Gérard (suppléant)		
MONTILLOT Florent	Présent	
OULD Françoise	Excusée	
REY Julien	Excusé	

Quorum (début de séance) :

Nombre de présents : 15

Nombre de procurations : 6

Le quorum est atteint.

Invités permanents (par ordre alphabétique) :

M. ANDREAZZA, Vice-président délégué Minerve

M. ARTUSO, Directeur de cabinet

M. BOUVET, Agent comptable

M. EXBRAYAT, Vice-président délégué au numérique et à l'innovation pédagogique

Mme LORIOT, Directrice Générale des Services Adjointe à la formation et à la vie étudiante

Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE CVL

M. MAKASSY, représentant du Recteur, Chancelier des universités

Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'administration

M. RINGUEDE, Vice-président formation et vie étudiante

Mme RUILIER, Directrice Générale des Services

M. SORNIQUE, Vice-président Etudiants

Invités au titre de la séance (par ordre alphabétique) :

Mme GIRAUDEAU, Directrice de la restauration du CROUS Centre-Val de Loire

Mme GOURHAN, Directrice de la Direction Pilotage Prospective Amélioration continue (DPPA)

Secrétariat de séance assuré par :

Mme FEUILLATRE, assistante de direction

Mme KRUMHORN, assistante de direction

La séance démarre à 9h08. Elle est présidée par M. Éric BLOND, Président de l'Université d'Orléans.

Informations générales :

Lancement du spray biphasé Créacosm 2024 :

Avant d'introduire la séance, le Président procède à la distribution du second produit cosmétique réalisé par Créacosm, une marque 100% créée par les étudiants de l'Université d'Orléans. La principale nouveauté de ce produit est l'accompagnement de Greenpharma, une entreprise spécialisée dans la recherche sur les actifs naturels, qui a aidé à la validation par le Conseil Technique. Il ajoute que le laboratoire Néo a, en outre, permis de produire ce cosmétique en volume conséquent, avec 300 à 400 exemplaires fabriqués. Le Président espère qu'à l'avenir, la production en petite série permettra d'impliquer Polytech et usine-école située à Chartres, ainsi que l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Chartres. Un nouveau produit sera lancé dès l'année prochaine.

Après discussion avec le Vice-président de la Commission Recherche, il est apparu intéressant de prévoir une présence de Créacosm lors du salon Cosm'innov, un congrès sur la recherche en cosmétique. Cette participation permettrait de mettre en avant les travaux réalisés ainsi que les laboratoires de recherche associés à la démarche, notamment l'Institut de Chimie Organique et Analytique (ICOA), le WeLabCosmetic, l'ICMN (Interfaces, Confinement, Matériaux et Nanostructures), le Centre de Biologie Moléculaire (CBM), et le Groupe de Recherches sur l'Energie des Milieux Ionisés (GREMI). Le Président profite de cette occasion pour faire également le lien avec le Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ) d'Excellence Cosmetopharma, dont il est actuellement question de redémarrer les activités.

Nomination d'une Vice-présidence déléguée à la médecine :

Le Président rappelle l'absence d'un Doyen de médecine en raison de l'absence actuelle d'une Faculté de médecine. La mise en place d'une Vice-présidence déléguée à la médecine permettra notamment d'améliorer le fonctionnement actuel avec les Hospitalo-Universitaires (HU) du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans et de faciliter les relations avec le Doyen de médecine de l'Université de Tours. Mme SALLIOT, Professeur des Universités – Praticien Hospitalier (PU-PH) en poste depuis septembre 2023, a été désignée par ses pairs pour intégrer l'équipe de gouvernance. Avec une expérience très marquée à Orléans, Mme SALLIOT dispose d'une excellente connaissance à la fois du Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans et du Centre Hospitalier Universitaire de Tours.

Congrès international francophone de pédagogie des sciences de la santé (CIFPSS) :

Le Président indique avoir eu la chance d'être convié au Congrès International Francophone de Pédagogie des Sciences de la Santé (CIFPSS), organisé au mois de juin 2024 par la société francophone de médecine à la Faculté de médecine et de pharmacie de Marrakech, au Maroc. Ce congrès est un rendez-vous très important pour tous les professionnels de santé impliqués dans la formation, permettant des échanges d'expériences et la découverte des dernières actualités dans le domaine de l'éducation. Le Président signale un fort intérêt de la part des collègues pour les initiatives d'Orléans et rapporte des échanges très instructifs. D'autres universités françaises étaient également présentes, telles que Caen, Rouen, et Tours.

Les discussions ont été nombreuses, avec des conseils pour l'Université d'Orléans de ne pas se limiter à développer une Faculté de médecine classique, mais plutôt une Faculté de santé. Il serait dommage de commencer par monter une Faculté de médecine pour ensuite faire en 50 ans ce qui pourrait être initié dès maintenant.

Le Président dresse un bilan mitigé des discussions qu'il a pu avoir avec les HU, constatant une fracture générationnelle. Les anciens HU tendent à favoriser la création d'une Faculté de médecine traditionnelle, tandis que les plus jeunes sont davantage ouverts à l'idée d'une Faculté de santé intégrant diverses formations. Le débat est donc bien engagé au sein de l'Université d'Orléans. L'Université de Tours semble, quant à elle, réticente à adopter cette approche, contrairement à d'autres facultés qui ont déjà regroupé toutes les formations de santé au sein d'une même structure.

En matière de pédagogie, le Président mentionne des innovations impressionnantes, avec notamment l'exemple d'un professeur qui a montré comment utiliser ChatGPT pour la formation en santé à l'aide d'une démonstration remarquable.

Au vu de la qualité des échanges, le Président a proposé qu'Orléans accueille le prochain congrès international. L'objectif serait de faire collaborer étroitement l'Ecole universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK-CVL) et l'Institut National Supérieur du professorat (INSPE), dans le cadre de l'évolution du Master Pratiques et Ingénierie de la Formation (PIF), ainsi qu'avec Polytech pour l'approche par compétences. Les collectivités territoriales seront également invitées à participer aux discussions.

Retour sur le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) de l'Université d'Orléans :

Le Président évoque un courriel succinct annonçant qu'après un arbitrage global sur l'ensemble des COMP de la vague 2, le financement alloué à l'Université d'Orléans pour les trois années du COMP s'élèvera à 3 414 000 Euros. La première tranche (50%) de ce financement sera versée en juillet, le reste étant conditionné à la réalisation des objectifs. Certains objectifs mentionnés dans le courriel ne correspondent cependant pas au COMP initial. C'est le cas notamment d'un objectif concernant la transformation de l'offre de formation qui a été ajouté pour améliorer la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants. 16 formations ont ainsi été identifiées comme nécessitant une révision en raison de « faibles taux de réussite ou d'insertion professionnelle ».

Ce même courriel annonce également l'envoi d'une version finalisée du COMP, prête à être soumise à la validation des instances. Le Président propose que le vote de la motion accompagnant ce COMP, motion discutée lors de la séance précédente, ait lieu en même temps que le vote du COMP, probablement en juillet 2024.

En analysant la somme allouée par rapport à la demande initiale de l'établissement, on constate que le montant attribué correspond globalement à ce qui était prévu (à l'exception de 130 000 Euros dont l'utilisation reste à clarifier, mais cette différence ne remet pas en cause les projets).

Convention pyrotechnique :

Le Président informe de la signature d'une convention de partenariat entre le Campus Pyro et l'Université d'Orléans pour l'IUT de Bourges à l'occasion du lancement de la spécialisation pyrotechnie du BUT Génie Mécanique et Productique (GMP), qui débutera dès la rentrée de septembre. Cette convention est le fruit du travail de l'association Campus Pyrotechnie du Futur. L'objectif est d'adapter 30% de la formation GMP pour la spécialiser dans la pyrotechnie. Ces enseignements seront notamment dispensés par des ingénieurs et des professionnels experts de l'industrie pyrotechnique.

Un bâtiment sera ensuite adapté pour les Travaux Pratiques (TP), financé par l'association Campus Pyrotechnie du Futur. Le projet démarrera avec une première cohorte, avec l'idée d'une montée en charge progressive. L'objectif final est d'embaucher 100% des jeunes formés afin de répondre à l'énorme besoin de compétences dans ce secteur.

Convention de Coordination Territoriale (CCT) :

Le Président annonce le report de l'étude de ce point prévu à l'ordre du jour de la séance. Aucune réponse officielle du Ministère n'a encore été reçue. Les retours officiels laissent entendre un accord sur la convention, mais le Ministère ne souhaiterait pas y allouer de moyens. Les signataires ont ainsi convenu qu'ils ne voteront pas sans réponse officielle du Ministère et que, sans moyen, il n'y aura pas de vote ou une proposition de vote contre.

Le Président rappelle que 13 postes avaient été perdus au moment de la dissolution de la Communauté d'Université et d'Établissements. Contrairement à d'autres établissements en France ayant vécu des dissolutions similaires, ces postes n'ont pas été conservés. Ces postes ont été redemandés dans le cadre de la CCT, pour des structures mutualisées (Datacentre, CaSciModOT, école doctorale, cellule retraite).

Le Président confirme que la pression va être maintenue par l'Université d'Orléans, l'Université de Tours et l'Institut National des Sciences Appliquées - Centre-Val de Loire vis-à-vis du Ministère. Expliquant les difficultés actuelles de communication avec le Ministère, en partie dues au départ de Mme BARTHEZ, Directrice Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, le Président espère pouvoir fournir plus d'informations à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration prévue en juillet.

M. THANY souhaite revenir sur le projet de développer une Faculté de santé. Il souhaite connaître la position de l'établissement sur ce point, qui a notamment été discuté entre Directeurs d'Unités en biologie.

Le Président considère que cette position doit être décidée avec l'ensemble des collègues. Il juge personnellement que l'Université d'Orléans a tout intérêt à aller dans le sens d'une Faculté de santé. Les discussions ont été lancées avec les Hospitalo-Universitaires orléanais, qui ne sont pas tous sur la même ligne. Il conviendra également de recueillir l'avis de l'EUK-CVL sur ce point ainsi que, bien évidemment, celui du Conseil d'Administration. Le Président précise qu'il pourra, par exemple, être envisagé de construire cette Faculté comme un grand pôle santé. Il convient, selon lui, de ne pas s'épargner la question et d'éviter de créer une structure pour ensuite la modifier profondément. En terme de calendrier, la position devra être prise avant la rentrée 2025.

Mme FISCHER entend qu'il faut que cela se construise avec l'accord, les réflexions et les délibérations de tous les concernés, qui peuvent d'ailleurs exprimer leurs craintes, leurs peurs et les questions d'isolement. Elle soutient toutefois le principe de ces synergies qui ont un fort intérêt pour tous. Mme FISCHER indique être d'accord sur le fait que construire pour changer n'est pas simple et que l'idéal serait donc de bien se coordonner dès le départ.

Mme BESNIER précise que la Région est concernée en termes de financement de certaines formations mais ne souhaite pas intervenir dans ce débat interne. Elle rappelle toutefois qu'il est important de prendre en compte la temporalité du projet et qu'il ne serait pas pertinent de ralentir tout le système.

Le Président précise que la dynamique initiale prenait en compte de manière significative le côté paramédical, avec notamment la formation des pédicures-podologues et des psychomotriciens, en lien avec les Sciences et techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS). Cette construction se fait donc en parallèle. L'idée de construire quelque chose autour de la médecine et de la biologie serait effectivement moins traditionnelle et pourrait laisser la porte ouverte pour l'avenir. Il rappelle également que l'idée de base était de partir sur deux pôles distincts, d'une part pour des raisons financières, mais aussi pour des questions de pilotage et de revendications des professions paramédicales.

Le frein principal est très clair : il provient de la position largement répandue des Doyens de médecine qui considèrent que la Faculté de santé ne peut être dirigée que par des médecins. Les professionnels paramédicaux ne souhaitent pas, dans ce cas, intégrer la Faculté.

M. THANY indique que les discussions avec les directeurs de biologie s'orientent majoritairement vers une Unité de Formation et de Recherche (UFR) en biologie-santé. Il souligne que, dans la construction actuelle du dispositif, la masse critique rend tout à fait logique la mise en place de synergies dans un schéma plus large intégrant les différentes disciplines au sein d'un même ensemble. Il convient toutefois de discuter et de voir comment les différentes parties prenantes s'intègrent dans cette position.

Le Président confirme qu'un pôle biologie-santé, tout en maintenant un côté paramédical, a du sens dans un premier temps. Il souligne qu'il n'est pas possible de bousculer tout ce qui a été lancé, mais qu'une Faculté purement médicale ferait figure de modèle ancien. Cette position renforce son souhait de tenir le colloque de l'année prochaine à Orléans pour nourrir les réflexions sur ce sujet. Le Président précise également que les échanges ont conforté sa vision selon laquelle l'Université de Tours est en fait très à part dans le dispositif et dans un schéma très traditionnel.

A la suite de ces informations, le Président propose de démarrer l'étude des points de l'ordre du jour.

POLITIQUE GENERALE

1. Délibération relative à la Convention de Coordination Territoriale

Ce point est reporté.

2. Délibération portant approbation du contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation (INSPE) – 2023-2027

Le Président invite Mme MAGNERON, Directrice de l'INSPE à présenter le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'INSPE – 2023-2027.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie Mme MAGNERON pour cette présentation puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme LEGOY souhaite apporter un point d'information et rappelle que le Conseil d'Administration avait voté une motion d'inquiétude concernant le projet de réforme de la formation des enseignants. Elle indique que cinq Présidents d'universités parisiennes ont « acté » le report de la réforme et que France Universités a publié un communiqué demandant également un report. Même s'il convient d'attendre la réaction officielle du Ministère, il est fort probable que l'on échappe à une réforme imposée.

Sur le fait d'acter le report de la réforme, le Président avoue qu'il garde un goût amer de la précédente réforme lorsque le réseau des INSPE avait invité les universités à ne pas ouvrir de nouvelles formations, et que l'Université d'Orléans avait été la seule à ne pas avoir ouvert les siennes. Il précise que les débats sont animés en ce moment à France Universités sur ce sujet.

Mme MAGNERON transmet les dernières informations communiquées par le réseau des INSPE selon lesquelles la réunion qui devait débattre de ce point a été reprogrammée.

De plus, le décret qui a été transmis à l'ensemble des responsables de parcours devrait passer devant le Conseil d'État le 9 juillet 2024. Si des modifications doivent être apportées au projet, il est probable qu'il y ait un report de la réforme. Concernant la réforme, Mme MAGNERON

invite également à séparer le concours de la formation, car il est possible qu'il y ait un report d'un an des sessions 2026, bien que la nouvelle formation soit prévue pour la rentrée 2025.

Mme FISCHER salue le travail des collègues de l'INSPE et exprime son opinion selon laquelle il est totalement anormal que ces collègues ainsi que les composantes concernées se retrouvent à gérer des réformes et contre-réformes tous les deux ans, dans des conditions inadmissibles et sans concertation. Elle estime qu'il est essentiel que le gouvernement, quel qu'il soit, en prenne conscience. Mme FISCHER soulève également la crise des recrutements et la baisse des exigences en termes de formation, regrettant que l'on oublie qu'il s'agit d'un métier.

Mme FISCHER précise enfin que l'abstention qu'elle va porter sur le CIOM n'illustre qu'une objection de principe sur cette contractualisation.

Le Président souligne que les deux domaines touchés par les réformes successives sont la formation en médecine et la formation des enseignants. Il constate qu'au fond, dans ces deux domaines, le point commun est que les politiques n'ont pas confiance en l'université pour faire le travail et dictent comment les choses doivent être faites. Il fait le parallèle avec la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) qui définit les compétences requises et laisse aux universités la liberté de former selon ces compétences établies dans le référentiel, ce qui fonctionne bien. Selon lui, cette logique peine à être entendue par le Ministère, ce qui conduit à une situation où l'université se retrouve constamment confrontée à des sujets sociaux majeurs tels que l'éducation et la santé dans un cadre prescriptif plutôt que collaboratif.

Le Président soumet le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'INSPE au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	15
Membres représentés :	6
Total :	21

Décompte des votes :

Abstentions :	2
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le contrat interne d'objectifs et de moyens (CIOM) de l'INSPE est adopté à l'unanimité.

Le Président propose aux administrateurs d'accueillir la représentante de la Direction du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) pour présenter un point d'information sur l'évolution de la restauration CROUS sur le Campus de La Source.

Le Président précise que cette intervention est liée à une précédente intervention du Directeur du CROUS en Conseil des Directeurs de composantes que le Président a considéré comme importante à présenter au Conseil d'Administration.

Le Président invite Mme GIRAUDEAU, directrice de la restauration du CROUS à présenter ce point d'information.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie Mme GIRAUDEAU pour cette présentation sur un sujet très attendu et précise que le support sera mis à disposition sur l'intranet afin que l'ensemble des collègues puissent en prendre connaissance après le Conseil d'Administration.

Le Président souhaite apporter un complément d'information concernant le projet de bâtiment destiné à accueillir des associations étudiantes. Après des discussions avec le CROUS, il a été envisagé la possibilité d'intégrer ces associations dans le bâtiment du Forum plutôt que de construire un nouveau bâtiment. Cette alternative présente plusieurs avantages, notamment un positionnement stratégique au cœur du campus. Cette possibilité est actuellement en cours d'étude et pourrait conduire à une réduction de l'enveloppe financière initialement prévue pour le projet.

Le Président tient à souligner l'écoute attentive du CROUS et la prise en compte des retours émis par l'Université d'Orléans dans cette démarche collaborative.

Le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

M. BARODINE revient sur l'annonce des capacités d'accueil avant et après travaux et souhaite clarifier si le ratio entre le Restaurant Universitaire (RU) et la cafétéria restera identique après les travaux. Il souligne que les étudiants préfèrent la restauration universitaire à la cafétéria et s'interroge sur l'équivalence des quantités proposées après les travaux. Il souhaite ainsi obtenir des informations sur la façon dont les capacités et les offres alimentaires seront maintenues ou ajustées pour répondre aux préférences des étudiants.

Mme GIRAUDEAU confirme que le CROUS est conscient de la préférence des étudiants pour les repas proposés par le Restaurant Universitaire (RU). Elle indique que les capacités d'accueil du RU du Lac ont été augmentées de 660 à 750 places, tandis que celles de la pizzeria (qui est un choix préféré des étudiants) ont été augmentées de 80 à 130 places. Ces ajustements ont été faits en priorité pour le RU afin de répondre à la demande des étudiants.

Le Président rappelle que les inquiétudes concernant une éventuelle baisse des capacités d'accueil étaient fortes à un moment donné. Il souligne que le projet a évolué en réponse à ces craintes, ce qui s'est concrétisé par une augmentation globale des capacités d'accueil.

Mme GIRAUDEAU indique que toutes les données fournies par l'Université d'Orléans ont été prises en compte pour adapter et faire évoluer le projet, notamment en anticipant l'arrivée de nouvelles formations. Elle reconnaît que l'année universitaire à venir sera difficile avec une organisation qui ne sera pas optimale en raison des travaux en cours, mais elle assure que tout sera opérationnel d'ici septembre 2025. Le restaurant universitaire sera aménagé de manière à offrir un environnement agréable et fonctionnel pour accueillir tous les étudiants dans de bonnes conditions.

Le Président souligne la nécessité pour l'université de travailler sur le séquençage des enseignements, particulièrement au niveau des grandes UFR, afin de diversifier les horaires de fin de cours et d'éviter les afflux massifs d'étudiants aux mêmes moments de la journée.

Mme BELLANDO soulève une question concernant la réduction de la capacité d'accueil du restaurant de l'Agora, passant initialement de 80 à 30 places ouvertes.

Mme GIRAUDEAU explique que cette révision est due au fait que le tableau avait été élaboré avant la validation du devis d'agrandissement. Il a finalement été confirmé que l'Agora disposera de 70 places après l'agrandissement, ajustant ainsi la capacité prévue initialement.

Mme FISCHER soulève trois questions concernant les alentours du projet. Tout d'abord, elle s'intéresse aux alternatives prévues pour la rentrée afin de pallier le manque de places dans les restaurants pour les étudiants. Elle mentionne, ensuite, la petite cafétéria qui était située dans une résidence en face du cube de l'UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines (LLSH) et qui est fermée depuis quelque temps. Elle exprime son regret quant à l'absence ou au faible espace dédié aux moments de convivialité des étudiants, ce qui constitue une préoccupation majeure pour elle. Enfin, sur la question de la qualité, Mme FISCHER souhaite savoir comment le CROUS traite les aspects d'approvisionnement local et bio.

Concernant le nombre de places offertes à la rentrée, Mme GIRAUDEAU explique que le bungalow de restauration situé sur le parking en face du bâtiment du Lac permettra de compenser l'absence de restaurant, offrant ainsi un minimum de 500 passages par jour. Elle rappelle également que la fermeture de l'Agora permet sa transformation en une cafétéria proposant une offre mixte de prestations de type cafétéria et de prestations chaudes. Le nombre de places du restaurant du Forum a également été augmenté, et les capacités des restaurants universitaires environnants ont été maximisées.

Concernant le deuxième point évoqué, Mme GIRAUDEAU précise qu'elle n'a pas connu les espaces mentionnés mais évoque les projets de réhabilitation en cours, notamment la réhabilitation de la Résidence Madeleine. Celle-ci sera dotée d'un espace de convivialité, d'un espace de coworking, et d'une salle de sport, permettant ainsi aux étudiants de ne pas rester isolés dans leur chambre. Ce type d'espace est systématiquement prévu dans les nouvelles résidences, et il convient d'en faire de même pour l'ensemble des résidences. Le CROUS met un accent particulier sur cette question, avec la Résidence Madeleine proposant un projet innovant avec un espace de restauration au rez-de-chaussée, un espace de coworking, une salle de projection, une bibliothèque, une salle de travail et une salle de sport. Ces aménagements visent à améliorer les conditions de vie étudiante et à éviter les phénomènes d'isolement.

Concernant la qualité des repas, l'objectif est d'augmenter la part de produits bio et labellisés, ainsi que de mettre en place des marchés nationaux via une centrale d'achats, mettant l'accent sur la qualité, et des marchés locaux pour le pain, les fruits locaux et les poissons frais. Des contrats ont été conclus pour disposer de farine loirétaine, de fruits et légumes provenant de producteurs locaux, assurant ainsi la production locale et les circuits courts.

En complément, Mme GIRAUDEAU précise qu'un travail est en cours au niveau académique pour développer des recettes végétariennes, en réponse à la forte demande des étudiants. Des expérimentations avec une chaîne végétarienne sont également en cours au restaurant du Forum, avec une implication active des étudiants dans le développement des recettes. Cela nécessite également de former les cuisiniers à ces nouvelles compétences.

M. BARODINE revient sur la question du séquençement des enseignements mentionnée par le Président. Il précise que ce point est crucial car les difficultés rencontrées ne concernent pas uniquement le nombre de places disponibles dans les restaurants universitaires, mais aussi les temps d'attente. Ces temps d'attente sont particulièrement problématiques étant donné que les pauses déjeuner sont souvent très courtes. Par exemple, les étudiants de l'UFR Droit-Economie-Gestion (DEG) ne disposent que de 30 minutes pour déjeuner, ce qui ne leur laisse pas suffisamment de temps pour se rendre au restaurant universitaire. Cette situation constitue une véritable problématique pour les étudiants.

Le Président assure qu'il va prendre des mesures pour éviter que cette situation ne se reproduise et pour garantir à chaque étudiant une pause déjeuner d'au moins une heure. Il précise que cette question est indépendante de celle du CROUS et relève de l'organisation interne des enseignements et des horaires des cours.

M. BARODINE souligne que, étant donné que les locaux actuels de l'UFR DEG seront occupés par les étudiants en médecine de manière quasiment équivalente, l'offre de restauration doit être maintenue au même niveau. Il insiste sur l'importance de garantir que les nouvelles cohortes d'étudiants puissent bénéficier des mêmes facilités de restauration pour éviter toute détérioration de leurs conditions de vie et d'étude.

Le Président ajoute qu'en faisant le bilan et en intégrant l'arrivée de l'INSPE sur le campus, on peut effectivement viser un nombre égal voire légèrement supérieur de places, pas pour 2026 mais dans les 3 à 4 années à venir. Cette augmentation prend en compte le delta positif intégré par le CROUS, soit plus de 230 places supplémentaires.

M. BARODINE comprend que ces ajustements prennent des années mais considère qu'il est important que le dialogue continue à se mettre en place avec le CROUS pour faire évoluer l'offre de restauration en fonction de l'évolution de l'offre de formation.

Sur la question du Campus Madeleine, de la santé et de l'INSPE, M. MONTILLOT considère que le compte n'est pas le même : l'UFR DEG correspond à un effectif de plus de 4 000 étudiants et santé et l'INSPE à 2 000 ou 2 500, soit un delta assez important.

Le Président répond que les effectifs de l'UFR DEG s'élèvent à 3 400 étudiants et ceux de médecine à près de 2 000 (sans les Licences – Accès Santé). Les effectifs de l'INSPE devraient augmenter et s'élèvent à ce jour à 200 étudiants. Il espère, par ailleurs, que l'intégration des formations paramédicales permettra d'augmenter encore le nombre d'étudiants. Le Président insiste une nouvelle fois sur la nécessité de travailler sur la question du séquençement des horaires pour répondre à cette question de file d'attente.

M. MONTILLOT revient sur la question du bureau des temps. Il indique avoir échangé hier avec le Président du Comité de développement, qui lui a confirmé que la prochaine rencontre prévue en septembre sera dédiée aux travaux du bureau des temps. Ces travaux supposent à la fois un travail sur la question de la mobilité et des transports, en tenant compte des pratiques de l'Université et des métiers afin de ne pas se concentrer sur les mêmes horaires et de les étaler. Il demande qui, du côté de l'université, pourrait ainsi être à l'interface sur ce sujet.

Le Président indique qu'il va devoir réfléchir à la personne à proposer pour être l'interface sur la question du bureau des temps. Il évoque également les mesures qui avaient été prises par l'UFR DEG juste avant la crise sanitaire, mais qui n'ont pas pu être mises en place. Les discussions doivent également être ouvertes avec les autres UFR pour coordonner les efforts et optimiser les horaires de manière globale.

M. CLOISEAU dit avoir remarqué que des couloirs destinés à des files d'attente avaient été prévus. Il espère que le temps d'attente ne sera pas allongé à cause de ces aménagements et que l'organisation permettra une gestion fluide et rapide des flux d'étudiants, notamment en période de pointe. Il suggère également de moduler les plages d'ouverture.

Mme GIRAUDEAU confirme que l'idée est de renforcer la présence de personnel sur place pour orienter les étudiants, avec pour objectif de rendre les convives autonomes dans leurs déplacements au bout de quelques jours. Cette initiative sera complétée par l'installation de panneaux d'information pour mieux guider les étudiants, indiquer les plats disponibles, et ainsi mieux réguler les flux.

Mme GIRAUDEAU précise que les horaires actuels s'étendent de 11h10 à 13h45 et que les portes n'ont jamais été fermées pour permettre aux étudiants de déjeuner. Elle mentionne un test probant qui avait été réalisé en faisant sortir les étudiants de l'UFR DEG plus tard et en ouvrant le restaurant plus tard, ce qui avait bien fonctionné.

Le Président souligne que la principale difficulté réside dans l'acceptation de mettre en place des horaires différents et d'exploiter certains jours de la semaine (comme le lundi et le vendredi, par exemple). Il mentionne que les universités parisiennes utilisent cette approche depuis de nombreuses années pour éviter ces problèmes.

M. HENRY pose la question de la cohérence du développement durable avec le fait de préparer des repas à Orléans pour les distribuer à Chartres, par exemple. Il estime que cela va à l'encontre des enseignements dispensés de manière obligatoire aux étudiants en matière de développement durable.

Mme GIRAUDEAU explique que la restauration universitaire de Chartres est actuellement concédée *via* un marché public. Lors du dernier appel d'offres, aucune société de restauration municipale n'a soumissionné, car elles n'étaient pas intéressées. L'alternative a ainsi été prise de recourir à une société de restauration pour assurer ce service. Cette décision vise à répondre à l'absence de cuisine sur place et à améliorer la qualité des repas par le biais de la livraison de produits de qualité. La situation reste différente à Blois.

M. NEDJAI revient sur l'idée de mettre en place une application mobile dédiée qui pourrait améliorer la situation actuelle en termes de délais d'attente et d'informations.

Mme GIRAUDEAU confirme que le CROUS a effectivement entamé des études pour explorer cette possibilité en collaboration avec le service informatique de l'Université d'Orléans, afin d'identifier les différents outils qui pourraient être développés. Elle ajoute que des travaux sont en cours pour intégrer la géolocalisation des sites de restauration.

Le Président confirme que la géolocalisation sera accessible *via* l'application mobile de l'Université.

Il conclut en remerciant Mme GIRAUDEAU pour ces échanges enrichissants.

POLITIQUE FORMATIONS ET VIE ETUDIANTE

3. Présentation du modèle de formation-recherche (« Graduate Program of Excellence » - « Under Graduate Program of Excellence » du Projet Minerve

Le Président rappelle que l'Université d'Orléans est lauréate de l'appel à projets "Excellence sous toutes ses formes" et développe le projet Minerve qui vise une transformation en profondeur de la pédagogie et de l'organisation de la recherche. L'idée est donc d'associer le Conseil d'Administration à ce travail. Il invite M. ANDREAZZA, Vice-Président délégué Minerve, et M. RINGUEDE, Vice-président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de modèle de formation-recherche (« Graduate Program of Excellence » - « Under Graduate Program of Excellence » du Projet Minerve.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie M. ANDREAZZA pour sa présentation puis s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Revenant sur la question de l'attractivité au sein des laboratoires, le Président souligne un problème de recrutement des personnels techniques, notamment des ingénieurs d'études et de recherche, avec moins de candidatures qu'auparavant. Il met en avant l'importance de faire découvrir ces métiers en laboratoire qui ne nécessitent pas obligatoirement une thèse.

M. ANDREAZZA ajoute qu'il est effectivement prévu d'introduire la découverte des métiers de la recherche dès la licence.

4. Délibération relative à l'hybridation des modules de formations

Le Président explique que cette question relève plutôt du domaine de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU), mais elle comporte aussi des implications financières significatives, ce qui justifie la nécessité de la faire valider par le Conseil d'Administration.

L'Université est actuellement réglementée par le Décret n°80-900 du 17 novembre 1980 qui ne prend en compte que les heures de présence devant les étudiants. L'hybridation des cours, qui combine à la fois une présence physique et distancielle, pose donc un défi pour les établissements qui doivent trouver des solutions adaptées.

Il souligne également que le rôle des enseignants pratiquant l'hybridation a évolué et n'est plus le même qu'auparavant.

Le Président invite M. EXBRAYAT, Vice-président délégué au numérique et à l'innovation pédagogique, à présenter le projet d'hybridation des modules de formations.

La présentation est jointe en annexe.

Le Président remercie chaleureusement M. EXBRAYAT pour sa présentation ainsi que pour le travail accompli par lui-même et tous les collègues impliqués. Il mentionne en particulier le premier essai de la licence professionnelle en robotique proposée par l'IUT de Bourges, où 80% des cours ont été dispensés à distance et le reste en présentiel. Le projet proposé aujourd'hui diffère du modèle développé il y a désormais trois ans à Bourges, qui semble ne pas avoir donné entière satisfaction.

Le Président s'enquiert ensuite des remarques et observations des administrateurs.

Mme LEGOY exprime des réserves quant à la pertinence pédagogique de l'hybridation des enseignements en histoire. Depuis l'après-Covid, les étudiants montrent un fort désir de participer à des cours en présentiel et de bénéficier d'échanges directs. Elle s'inquiète que la proposition d'une pédagogie hybride ne réponde pas aux attentes actuelles des étudiants. Elle rappelle que la période d'enseignement à distance a eu un impact négatif sur la santé des étudiants. Selon Mme LEGOY, inciter à l'hybridation semble décalé par rapport à ce que les étudiants expriment aujourd'hui : le besoin de présence et d'échange n'a jamais été aussi intense. Mme LEGOY ajoute qu'un certain nombre d'enseignements ont été tirés de cette expérience, et que les réponses sont déjà en partie connues dans le domaine des sciences humaines.

Le Président insiste sur le fait que l'hybridation ne doit pas être confondue avec l'enseignement en ligne imposé pendant la période Covid. Il rappelle que personne ne souhaite revivre une telle situation. L'objectif est plutôt de réfléchir à la pertinence de certains enseignements en distanciel, sans pour autant remplacer complètement le présentiel.

Mme LEGOY interroge sur l'intérêt pédagogique de transformer 20 heures de Cours Magistraux (CM) en présentiel en un format mixte de 15 heures en présentiel et 5 heures en distanciel.

Le Président, en réponse, s'interroge sur la capacité de concentration moyenne des étudiants d'aujourd'hui, exprimant sa surprise face à la rapidité à laquelle les vidéos et films récents sont consommés par les jeunes.

M. HENRY met en avant le fait que des chercheurs américains encouragent les étudiants à revenir à l'utilisation du papier et du stylo, notamment pour améliorer la mémorisation.

Un débat s'engage alors sur la pertinence et les avantages de mettre en place ce type d'enseignement mixte, en comparant les méthodes traditionnelles aux nouvelles approches pédagogiques.

Le Président souligne qu'il s'agit de réfléchir au meilleur usage possible de tous les outils existants. Il établit un parallèle avec l'arrivée de l'informatique, où l'on prédisait que celle-ci allait tout révolutionner. Au final, bien que l'informatique ait profondément transformé le métier d'enseignant, elle n'a pas tout remplacé. Cette expérience nous invite à intégrer les nouvelles évolutions sans remettre en cause l'essence des enseignements.

Mme BELLANDO présente ce projet comme une expérimentation.

M. RINGUEDE précise que l'opinion des étudiants est cruciale dans ce processus. Une évaluation obligatoire a été proposée, et si les étudiants estiment que cela n'apporte rien pédagogiquement, l'expérimentation sera interrompue. Il confirme qu'il n'est absolument pas question de reproduire les conditions de la crise sanitaire. Une commission sera ainsi chargée de valider la plus-value et les avantages supplémentaires que le dispositif apportera aux étudiants, afin de bien encadrer le processus.

Le Président confirme que l'objectif est de bien encadrer l'expérimentation et d'éviter que des collègues ne se lancent dans des initiatives individuelles. Il s'agit également de prévoir un accompagnement par le Learning Lab et de créer une commission pour s'assurer que les pratiques sont alignées avec les principes pédagogiques.

M. CLOISEAU interroge sur la manière d'inscrire ces enseignements dans les emplois du temps et leur équivalence en Cours Magistraux et/ou Travaux Dirigés (TD).

M. EXBRAYAT et M. RINGUEDE confirment que les heures réalisées correspondront bien aux heures définies dans les maquettes en CM ou TD selon le cas.

M. CLOISEAU trouve que sa question faisait écho aux MOOC (« Massive Open Online Course » qui sont des cours en ligne ouverts et massifs), qui requièrent une préparation intensive en amont, suivie d'une réduction des travaux.

Le Président ajoute qu'il est possible de considérer que la première année nécessite effectivement plus de préparation que ce qui est actuellement rémunéré. Il souligne l'importance de réviser régulièrement le dispositif et insiste sur le caractère expérimental de la proposition discutée aujourd'hui. Le Président explique également que, d'une part, le dispositif pourrait échouer, mais d'autre part, il pourrait très bien fonctionner, nécessitant alors une réflexion approfondie. Il ajoute que même un résultat mitigé nécessitera des adaptations. Le Président prend l'exemple des retours de la première version, qui prévoyait plus d'heures la première année suivies d'un système décroissant d'année en année : ces retours ont finalement montré que la maintenance du cours prend énormément de temps, ce qui n'avait pas forcément été anticipé.

Mme BESNIER demande si, selon l'évolution du dispositif, il serait possible d'établir un lien avec les campus connectés afin de les faire évoluer et se développer. Elle suggère que l'hybridation puisse permettre à certains étudiants de suivre des cours en présentiel dans ces campus connectés.

Le Président avoue ne pas y avoir encore pensé mais considère qu'il peut, en effet, s'agir d'une piste intéressante.

M. RINGUEDE estime que cette possibilité ne serait envisageable que si le dispositif d'hybridation est généralisé à l'ensemble des enseignements proposés ou à une formation complète.

Mme BESNIER précise que la problématique concerne principalement les étudiants qui commencent leur cursus dans une région donnée puis continuent leurs études ailleurs, ce qui conduit à une fuite d'étudiants hors de la région initiale.

Mme FONTE ajoute qu'un parallèle peut être fait avec le montage d'une licence professionnelle nécessitant des moyens substantiels et un investissement considérable, alors que le porteur n'est finalement payé que la première année.

Le Président explique que cette comparaison fait écho à l'importance de maintenir un volume horaire constant chaque année afin d'éviter des tensions sur les services, tout en assurant la qualité du travail réalisé.

M. NEDJAI demande de quelle manière l'Université pourra préserver, sur le plan juridique, les enseignants de la fuite des cours qui peut arriver ?

M. EXBRAYAT souligne qu'il n'est aucunement dans l'intention de l'Université de vendre ou de permettre la diffusion non autorisée de ses enseignements. Il encourage les collègues concernés à se tourner vers le Service des Affaires Juridiques (SAJ) de l'Université pour discuter des mesures à prendre, y compris la possibilité de demander des réparations importantes en cas de violation de droits.

M. RINGUEDE ajoute qu'une formation en droit est prévue pour préparer l'Université à réagir adéquatement à de telles situations.

Mme LEGOY partage la préoccupation sur la circulation du savoir, soulignant qu'elle est favorable à la diffusion des connaissances dans le cadre académique mais qu'elle s'oppose à toute exploitation commerciale non autorisée des contenus pédagogiques.

En l'absence de remarque, le Président soumet le projet d'hybridation des modules de formations au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	6
Total :	18

Décompte des votes :

Abstentions :	5
Votants :	13
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	13
Pour :	13
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le projet d'hybridation des modules de formations est adopté à l'unanimité.

5. Délibération relative au renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Licence mention droit et Master Mention Droit des Affaires Français et International (DAFI) – Laurea Magistrale in Giurisprudenza avec l'université de Macerata (Italie)

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Licence mention droit et Master Mention Droit des Affaires Français et International (DAFI) – Laurea Magistrale in Giurisprudenza avec l'université de Macerata (Italie).

En l'absence de remarque, le Président soumet le renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Licence mention droit et Master Mention Droit des Affaires Français et International (DAFI) – Laurea Magistrale in Giurisprudenza avec l'université de Macerata (Italie) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Licence mention droit et Master Mention Droit des Affaires Français et International (DAFI) – Laurea Magistrale in Giurisprudenza avec l'université de Macerata (Italie) est adopté à l'unanimité.

6. Délibération relative au renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Master mention mécanique et d'un diplôme d'ingénieur d'Etat d'Arts et Métiers avec l'université de Moulay Ismail (ENSAM) au Maroc

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet de renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Master mention mécanique et d'un diplôme d'ingénieur d'Etat d'Arts et Métiers avec l'université de Moulay Ismail (ENSAM) au Maroc.

En l'absence de remarque, le Président soumet le renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Master mention mécanique et d'un diplôme d'ingénieur d'Etat d'Arts et Métiers avec l'université de Moulay Ismail (ENSAM) au Maroc au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : le renouvellement de la convention portant sur la mise en place d'un double diplôme de Master mention mécanique et d'un diplôme d'ingénieur d'Etat d'Arts et Métiers avec l'université de Moulay Ismail (ENSAM) au Maroc est adopté à l'unanimité.

7. Délibération portant attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE

Le Président invite M. RINGUEDE, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, à présenter le projet d'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FSDIE).

La présentation est jointe en annexe.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Mme BELLANDO exprime une préoccupation concernant l'absence de critères écologiques appliqués aux projets, spécifiquement en référence aux sports mécaniques. Elle suggère qu'il pourrait être bénéfique d'annoncer à l'avance quels critères seront appliqués, afin que les étudiants puissent y réfléchir dès le début de leurs projets. Elle reconnaît cependant que de tels critères pourraient potentiellement discriminer des projets intéressants.

M. RINGUEDE confirme qu'effectivement, il n'y a pas de revue systématique des sports mécaniques dans les critères actuels. Il mentionne que cette question est régulièrement discutée lors des commissions FSDIE et que cela continuera à évoluer. Il explique qu'il a quitté une récente commission sur les critères de recevabilité en pensant que les sports mécaniques allaient être écartés, mais cela ne s'est pas concrétisé.

Le Président ajoute que le sport mécanique va évoluer sur deux lignes : les « adorateurs » du solex et les sports mécaniques plus électriques : la question des sports mécaniques évoluera naturellement avec le temps.

M. BARODINE explique qu'il existe une assemblée des élus étudiants au sein de laquelle plusieurs commissions ont été créées, notamment la commission « subvention universitaire ». Cette commission est assez active et s'est déjà réunie à plusieurs reprises. Les discussions portent souvent sur les critères de recevabilité des projets, notamment en ce qui concerne les demandes telles que les séjours au ski. M. BARODINE indique que les étudiants sont généralement opposés à ce type de projets. Il souligne que les étudiants souhaiteraient que ces questions soient décidées par les étudiants eux-mêmes, notamment par les élus étudiants, étant donné que l'argent provient directement des contributions des étudiants.

M. RINGUEDE rappelle que la commission FSDIE est essentiellement composée d'étudiants et invite à sensibiliser les étudiants de cette commission sur les débats de la commission évoquée par M. BARODINE, quitte à intervenir en début de réunion afin d'arriver à faire avancer les discussions.

Le Président déplore le débat récurrent sur la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et tient à rappeler une nouvelle fois que la CVEC n'est pas l'argent des étudiants, mais un impôt public, bien que spécifiquement affecté. Il souligne qu'il s'agit du seul impôt pour lequel les contributeurs sont consultés sur son utilisation future. Il exprime des inquiétudes quant à une tendance généralisée où les étudiants pourraient exprimer une volonté de payer uniquement pour certains services, risquant ainsi de démanteler le concept de solidarité nationale.

M. BARODINE explique être en faveur de la CVEC tout en affirmant son souhait que les étudiants jouent un rôle central dans son utilisation.

Le Président encourage alors M. BARODINE à informer les élus étudiants à ce sujet.

M. RINGUEDE annonce qu'un bilan de la CVEC sera présenté lors de la prochaine CFVU.

Répondant à l'interrogation de M. CLOISEAU, M. RINGUEDE confirme que le projet relatif à l'intégration des étudiants concerne bien les étudiants entrants en septembre 2024.

M. RINGUEDE conclut en saluant le développement de nombreux projets en faveur des campus de proximité.

En l'absence de remarque, le Président soumet l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ Vote du Conseil : l'attribution de subventions accordées aux associations étudiantes dans le cadre du FSDIE est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération relative à la tarification des Diplômes universitaires (DU)

Le Président invite Mme GOURHAN, Directrice de la Direction Pilotage, Prospective et Amélioration continue (DPPA), à présenter le projet de tarification des Diplômes universitaires (DU). Il remercie également Mme LETORT pour sa contribution au dossier.

Mme GOURHAN confirme que le modèle n'a pas changé depuis son adoption il y a deux ans, à l'exception d'ajustements de coûts passant de 306 à 310 euros de l'heure. La délibération d'aujourd'hui vise à actualiser ce dispositif pour refléter au plus près la réalité tarifaire.

Le Président trouve cette tarification intéressante car elle permet de saisir le coût complet des Diplômes Universitaires (DU), incluant non seulement les heures d'enseignement mais aussi la rémunération des collègues et la pyramide des grades. En ce qui concerne les coûts indirects, il rappelle que les disciplines dites expérimentales impliquent généralement l'utilisation de machines, de consommables et le soutien des personnels techniques.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la tarification des Diplômes universitaires (DU) au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la tarification des Diplômes universitaires (DU) est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie Mme GOURHAN et Mme LETORT pour le travail réalisé sur l'actualisation des coûts, soulignant que cela requiert une expertise substantielle et n'est en aucun cas automatisé. Il insiste sur l'importance de ne procéder à cette actualisation que tous les deux ans.

AFFAIRES GENERALES

9. Délibération relative aux primes fonctionnelles 2023-2024

Le Président invite Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter le projet de délibération relatif aux primes fonctionnelles 2023-2024.

Mme QUILICHINI souhaite apporter une correction en séance sur la page 2 du document concernant la prime fonctionnelle des chefs de département de l'IUT pour lequel il est indiqué 18 bénéficiaires au lieu de 16 effectifs puisque 2 primes sont, en réalité, versées sous la forme de référentiel Equivalence Horaire (REH).

Mme LEGOY rappelle un point qui avait été soulevé précédemment sur la coordination des agrégations internes qui est assuré à l'UFR LLSH gratuitement par les collègues ce qui fait que les volontaires sont peu nombreux. Il avait, en effet, été signifié en séance que la question serait discutée et Mme LEGOY souhaite en connaître les conclusions.

Mme QUILICHINI précise qu'il s'agit ici de vérifier que toutes les propositions des composantes entrent dans le cadre de l'attribution d'une prime fonctionnelle et vont dans le sens d'une harmonisation de la valorisation de l'implication des collègues. Mme QUILICHINI considère que cette question relève davantage d'une valorisation par le biais du REH. Elle précise qu'un tiers des composantes n'a pas encore fait voter ses propositions pour 2024-2025 et affirme avoir pris note de ce rappel.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les primes fonctionnelles 2023-2024 ainsi corrigées au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les primes fonctionnelles 2023-2024 sont adoptées à l'unanimité.

10. Délibération portant modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2023-2024

Le Président invite Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter le projet de modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

11. Délibération relative aux primes fonctionnelles 2024-2025

Le Président invite Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter le projet de délibération relatif aux primes fonctionnelles 2024-2025.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet les primes fonctionnelles 2024-2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les primes fonctionnelles 2024-2025 sont adoptées à l'unanimité.

12. Délibération portant modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Le Président invite Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter le projet de modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification des fonctions ouvrant droit aux primes de responsabilité pédagogique et/ou aux primes pour charges administratives pour les enseignants et les hospitalo-universitaires au titre de l'année universitaire 2024-2025 est adoptée à l'unanimité.

13. Délibération portant modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) - Année 2023-2024.

Le Président invite Mme QUILICHINI, Vice-présidente du Conseil d'Administration, à présenter le projet de modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) - Année 2023-2024.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

En l'absence de remarque, le Président soumet la modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) - Année 2023-2024 au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : la modification du régime d'intéressement des responsables de formations en apprentissage du Centre de Formation des Apprentis des Universités Centre-Val de Loire (CFA UCVL) - Année 2023-2024 est adoptée à l'unanimité.

14. Délibération relative aux admissions en non-valeur

Le Président invite M. BOUVET, Agent Comptable, à présenter le projet d'admissions en non-valeur.

Suite à cette présentation, le Président s'enquiert des remarques et observations des administrateurs.

Répondant à l'interrogation de M. HENRY, M. BOUVET explique que les dettes à l'étranger correspondent à des dossiers anciens pour lesquelles les intéressés sont depuis partis à l'étranger ce qui implique qu'aucune procédure de recouvrement ne peut être mise en œuvre.

En l'absence de remarque, le Président soumet les admissions en non-valeur au vote des administrateurs :

Effectif statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	Atteint
Membres présents :	12
Membres représentés :	7
Total :	19

Décompte des votes :

Abstentions :	0
Votants :	19
Blancs ou nuls :	0

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0

→ **Vote du Conseil** : les admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Ce point n'a fait l'objet d'aucune discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h12.

Le Président de l'Université d'Orléans

Éric BLOND